

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 23 MARS 2007**

Délibération
n° 2007.03.086

**Camping
communautaire -
marché de maîtrise
d'oeuvre:
avenant n° 1**

LE VINGT TROIS MARS DEUX MILLE SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis Salle du conseil suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **16 mars 2007**

Membres présents :

Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Bernard ALLIAT, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Robert CHABERNAUD, Bernard CHARRIER, Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Guy DUPUIS, Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Lionel MERONI, Philippe MOTTET, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Bernard SAUZE, Jean-Jacques SYOEN, Jacqueline WILDE

Ont donné pouvoir :

Philippe BERTHET à Bernard CONTAMINE, André BONICHON à Bernard CHARRIER, Jean DUMERGUE à Alain PIAUD, Martine FAURY à Jean-Jacques SYOEN, Gilles VIGIER à Jean-Claude BESSE

Excusé(s) représenté(s) :

Patrick RIFFAUD par Jacqueline WILDE

Excusé(s) :

François ELIE, Jean-Michel LAMOUREUX, Jean-Claude MOGIS

CAMPING COMMUNAUTAIRE - MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE: AVENANT N° 1
--

Par délibération n°12 du 2 février 2006, le conseil communautaire a autorisé le lancement d'une procédure de concours de maîtrise d'œuvre pour la création d'un camping sur la commune de Saint-Yrieix-sur-Charente.

L'enveloppe prévisionnelle des travaux était de 2 050 000 € HT décomposée de la manière suivante :

- tranche ferme « création du camping » : 1 880 000 € HT
- tranche conditionnelle 1 « construction d'une piscine de 150 m2 » : 170 000 € HT

Par délibération n°219 du 13 juillet 2006, le conseil communautaire a attribué le marché de maîtrise d'œuvre correspondant au groupement dont le mandataire est le cabinet Karine MILLET pour un forfait provisoire décomposé de la manière suivante :

- 283 880 € HT pour la tranche ferme : 261 320 € HT (13,9% de taux de rémunération) plus l'option n°1 « mission OPC » d'un montant forfaitaire de 22 560 € HT
- 25 670 € HT pour la tranche conditionnelle n°1 : 23 630 € HT (13,9% de taux de rémunération) plus l'option n°2 « mission OPC » d'un montant forfaitaire de 2 040 € HT

Au fur et à mesure de l'avancement des études d'avant-projet, il s'avère qu'au regard des optimisations demandées par la ComAGA (notamment au niveau de l'office de réchauffage) et d'oublis au stade de la programmation, il est nécessaire d'augmenter l'enveloppe prévisionnelle de la tranche ferme de 160 048 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 13 mars 2007,

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 15 mars 2007,

Je vous propose :

D'AUTORISER la passation d'un avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'un camping sur la commune de Saint-Yrieix-sur-Charente avec le groupement dont le mandataire est Karine MILLET ayant pour objet l'augmentation de l'enveloppe prévisionnelle des travaux de la tranche ferme d'un montant de 160 048 € HT pour les raisons invoquées ci-dessus.

Le montant de l'enveloppe prévisionnelle de la tranche ferme passe à 2 040 048 € HT soit une augmentation de 8,51% par rapport à l'estimation initiale.

Le forfait provisoire de rémunération du maître d'œuvre relatif à la tranche ferme passe à 306 126,67 € HT (283 566,67 € HT avec l'application du taux de rémunération de 13,9% + le montant forfaitaire de l'option de 22 560 € HT) soit une augmentation de 8,51% par rapport au forfait initial.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ledit avenant.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – articles 2312 et 2313 – sous fonction 95

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 10 avril 2007	<u>Affiché le :</u> 11 avril 2007